VILLE DE Beauharnois

AVIS PUBLIC

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

Règlement 2026-28

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 819 000 $ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION ÉCHELLE

Certification

Je, Janie Arseneau, greffière de la Ville de Beauharnois, certifie que pendant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est déroulée les **4 et 5 novembre 2026** :

- le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement 2026-28 est de **11 969** ;
- le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **1 208** ;
- que le nombre de demandes de scrutin référendaire reçues est de **0**.

Je déclare que le Règlement 2026-28 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.



Donné à Beauharnois,
ce 6 novembre 2026, à 8 h 50.

Janie Arseneau, greffière

ville.beauharnois.qc.ca/avispublics